

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

30 H

Sœurs de la Croix de Magnac-Laval

(1674)

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges
2010

INTRODUCTION

La première communauté de Filles de la Croix est fondée en 1625 à Roye (Picardie). Il s'agit de communautés de filles et de veuves, ni « religieuses » ni séculières, dont les principales missions étaient l'instruction des filles et le service des pauvres¹. Les fondations se multiplient au XVII^e siècle, la plupart possédant leur autonomie.

Le fonds des Sœurs de la Croix de Magnac-Laval, entré aux Archives départementales en conséquence des lois révolutionnaires, ne comporte qu'une seule pièce, en bon état, concernant la fondation de la communauté. Celle-ci intervient en 1674 à la demande d'Anne du Doignon, Françoise et Anne Butaud, vivant alors en communauté à Magnac-Laval dans un esprit proche de celui des Filles de la Croix. Un contrat fut passé avec les sœurs de la congrégation de la Croix de Paris, sollicitées pour aider à la constitution de cette nouvelle communauté.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUVAIS, *Histoire manuscrite de l'établissement et des progrès de la Congrégation des Filles de la Croix*, 1734.

CORDONNIER, *Les Filles de la Croix*, Klotz, 1922.

GAUDOT-PACQUET (M.-Th.), *Les Filles de la Croix et l'éducation populaire au XVII^e siècle*, 1972.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Archives Nationales

Série L : Monuments ecclésiastiques

L 1055 Filles ou Dames de la Croix à Paris (cul-de-sac Guéménée) et en province. 1630-1792

Archives de la Maison-Mère (maison générale, 44 rue des Volontaires 75015 Paris)

Elles regroupent les archives des différentes congrégations unies pour former en 1976 la Congrégation des Sœurs du Christ.

¹ *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses : France (XVI^e-XX^e siècles)*, dir. Daniel-Odon Hurel, Turnhout, Brépols, 2001 (*Bibliothèque de l'École des hautes études : sciences religieuses*, 111). Les différentes congrégations de Filles de la Croix créées au XVII^e siècle sont unies à d'autres congrégations pour former en 1976 la Congrégation des Sœurs du Christ.

CORPS DU REPERTOIRE

30 H 1 Contrat entre les sœurs de la congrégation de la Croix de Paris d'une part, et Simon Aubry, avocat en la cour, procureur de Françoise Butaud, Anne du Doignon et Anne Butaud, demeurant en communauté en la ville de Magnac d'autre part, établissant les modalités de la fondation à Magnac-Laval d'une communauté de Filles de la Croix².

1674

1 cahier parchemin de 6 fol.

² Ancienne cote : A 527.